

Postulat : des mesures pratiques, localisées et rapide pour renforcer l'attractivité du vélo.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La stratégie de mobilité de la commune sera validée avec le plan directeur communal des mobilités, actuellement à l'examen de la commission ad' hoc.

Sans présager de l'issue de ce plan directeur communal des mobilités, il me semble important aujourd'hui d'anticiper un de ses volets, par des mesures pratiques, localisées et rapides à mettre en œuvre.

Dans une ville de taille réduite et avec une topographie relativement favorable, le renforcement de l'attrait du vélo pour les déplacements intra-Morges semble être un levier intéressant et important pour fluidifier le trafic et rendre plus rapide l'accès au centre-ville, ses commerces et services. Un des objectifs du PDCom Mob traite de cet aspect.

De nombreuses études sur ce sujet ont été menées ou sont en cours (Au travail à vélo, collection « Espaces, mobilité et sociétés » de Rérat, Giacomel et Martin ; COMO : Attractivité des centres-villes pour le commerce du bureau de coordination pour la mobilité durable). Il a été démontré que les principaux obstacles à la pratique du vélo pour les trajets quotidiens étaient :

- Les intempéries
- L'absence de voie de circulation sécurisée
- Le besoin de transporter des paquets, du matériel
- L'absence de place de stationnement à proximité des commerces, services, bâtiments officiels etc.

Alors qu'il sera compliqué d'agir contre le premier obstacle et que la Municipalité prend des mesures contre le deuxième, des actions concrètes pour les deux derniers semblent possibles à court terme.

Par ce postulat, la Municipalité est vivement encouragée à étudier l'opportunité de réaliser les éléments suivants :

1. Des place de stationnement pour les vélos en nombreux suffisant à proximité immédiate des commerce (Pont-Neuf, Charpentiers, Grand-Rue, Gottaz notamment) et des services (bâtiments communaux, lieux de cultes, parcs, etc.). Ces places de stationnement doivent être facile d'utilisation et à proximité immédiate des points d'attraction. Une partie devrait être couverte et protéger des intempéries ;
2. Concernant la gare, une vélo-station provisoire (container par exemple) dans l'attente de la station définitive prévue dans le cadre du réaménagement complet du secteur ;
3. Des conditions cadres favorables pour la mise à disposition de vélos-cargo en libre service non seulement au centre-ville mais également dans les quartiers résidentiels. Ceci afin de permettre à tout un chacun d'emprunter un vélo-cargo a proximité de son domicile pour aller faire ses courses et revenir avec son chargement.

Nous sommes convaincus que les trois points ci-dessus peuvent être réalisés à moindre frais dans un délai raisonnable et sans impact négatif sur la place dévolue aux autres modes de déplacement et qu'ils permettrons de renforcer l'utilisation de la petite reine au sein de la Coquette.

Merci d'avance de votre soutien !

Au nom du groupe PLR,
Michael Francescato

